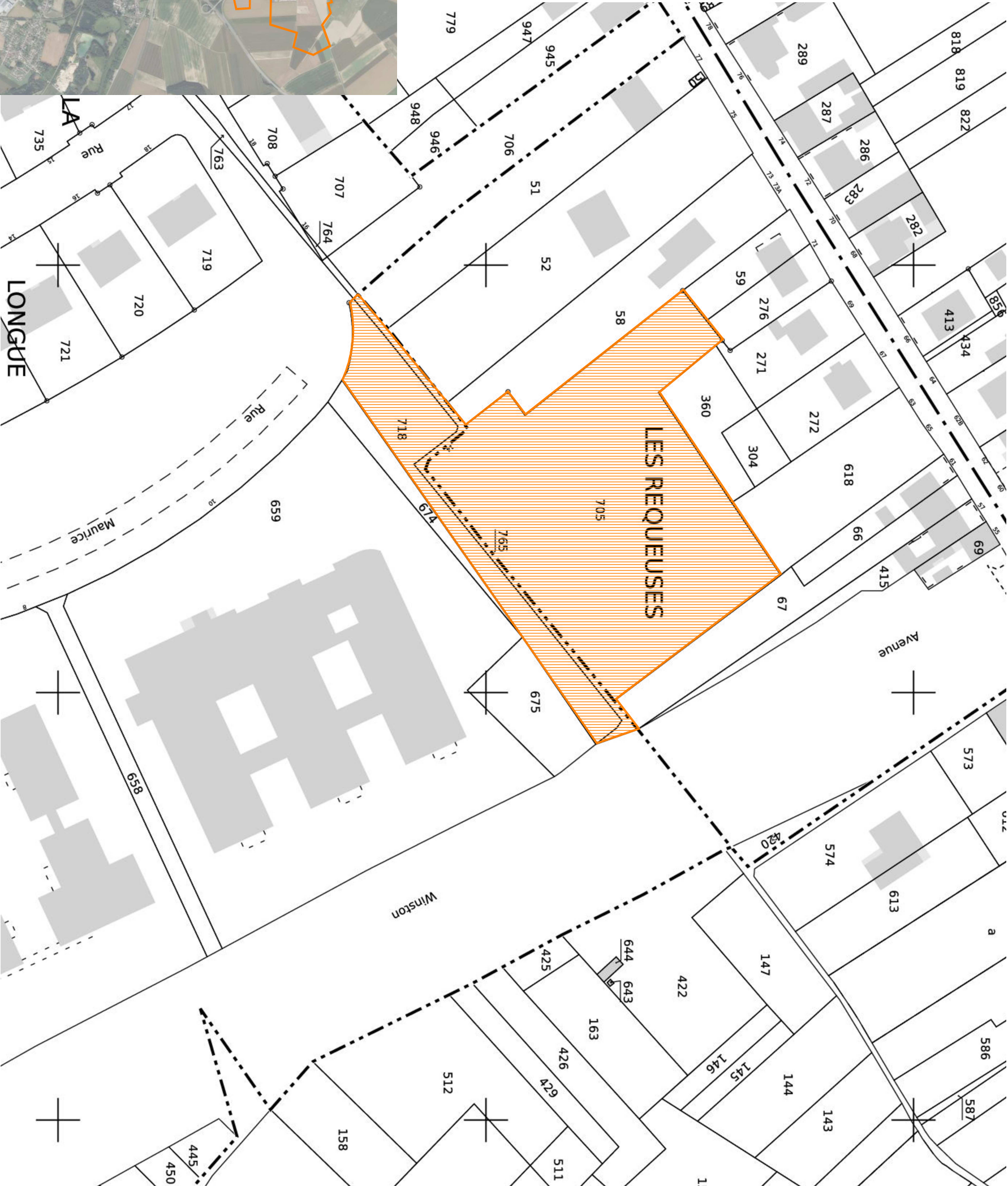
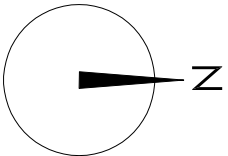
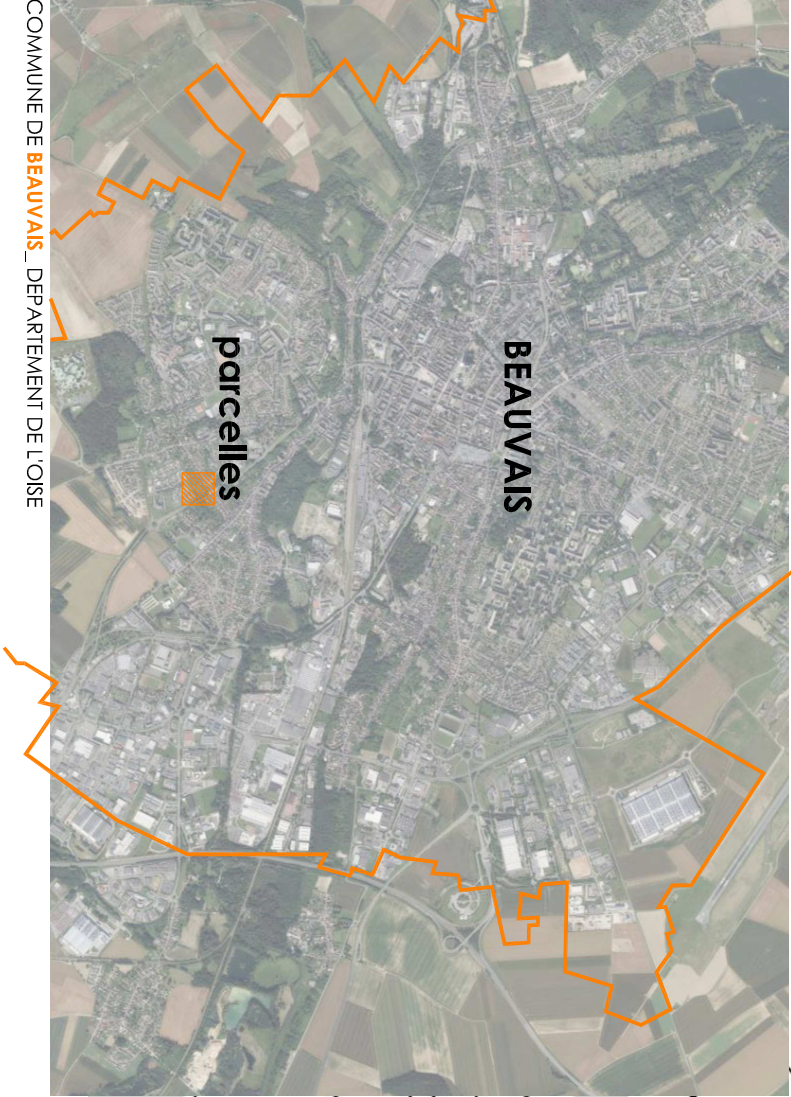




SECTION AG_ PARCELLES 705, 718 & 765 éch.1/1 000e



COMMUNE DE **BEAUVAIS**_ DEPARTEMENT DE L'OISE

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire.
Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.
Les côtes et niveaux sont indiqués à titre d'information afin de présenter le contexte paysager du projet.
Le présent plan est établi sur la base du plan fourni par le maître d'ouvrage.
Les bâtiments objets de la demande doivent être implantés par un géomètre ou toute personne dûment habilitée.

Odile CAULIER
atelier d'architecture - architecture d.e.s.l
2, place J.M. Leclercq - 59114 Steenvoorde
atelier.architecture@gmail.com
06 47 79 01 38